

CHAPITRE VII:

REGLEMENT "INTERCITY"

ART. 701 :

Sous la dénomination "Intercity", la FSBB organise des compétitions en équipes pour les jeunes.

ART. 702 :

- a. Tous les jeunes joueurs de bowling (pré minimes, minimes ou juniors) appartenant à un des clubs mentionnés aux articles 201 et 202 du ROI peuvent y participer.
- b. Un membre "L" qui a 18 ans et pas encore 21 avant le 1er juin de la saison en cours peut participer à l'Intercity dans la division scratch.

ART. 703 :

L'Intercity scratch se joue au niveau national, l'Intercity handicap se joue au niveau régional.

ART. 704 :

Les équipes sont composées de jeunes, qui doivent jouer en premier lieu dans leur propre club. Si ce club n'inscrit pas d'équipe Intercity ou si le club a des joueurs en surnombre, ils peuvent jouer dans une équipe d'un autre club. Cela à condition qu'une demande écrite, signée par les deux Présidents, ait été adressée à la FSBB. Les joueurs reçoivent toujours la priorité de participation dans leur propre club.

Un joueur qui a joué dans une série handicap peut, en cours de saison, être aligné dans la série scratch. Un joueur qui utilise cette règle ne pourra plus être aligné dans la série handicap.

ART. 705 : DIVISIONS REGIONALES AVEC HANDICAP

- a. Une équipe sera composée de 3 joueurs et de joueurs de réserve.
- b. Une équipe peut être composée de garçons et filles (pré minimes, minimes ou juniors).
- c. Les juniors avec une moyenne supérieure à 180 doivent jouer dans la catégorie scratch.
- d. Les joueurs "L" entre 18 et 21 ans doivent jouer dans la division scratch (art. 702).

ART. 706 : DIVISIONS NATIONALES SCRATCH

- a. Une équipe sera composée de 3 joueurs et de joueurs réserve.
- b. Une équipe peut être composée de garçons et filles (pré minimes, minimes ou juniors).
- c. Les joueurs "L" entre 18 et 21 ans.

ART. 707 :

En divisions régionales on joue avec un handicap de 80% sur 180.

L'handicap initial se détermine d'après la moyenne officielle FSBB (quel que soit le nombre de jeux) et est recalculé après chaque journée de compétition (cumul de toutes les parties jouées officiels).

Les joueurs qui n'ont pas de moyenne FSBB ou Intercity reçoivent un handicap de départ de 60 pour chaque partie de leur première journée de compétition.

ART. 708 :

En cas d'absence d'une équipe, celle-ci sera pénalisée d'un score de forfait de 0-6 par match absent. L'équipe adverse devra de toute façon jouer son match complet. L'équipe absente devra payer les parties prévues et la redevance de la FSBB.

Pour la dernière journée de match, l'attention est tout particulièrement attirée sur l'art. 323 du ROI. Lorsqu'une équipe est bye, elle joue son match complet pour les points et la moyenne des joueurs.

ART. 709 :

Le nombre de matches et les dates sont fixés par le Comité des Jeunes.

ART. 710 :

Les clubs appartenant au centre de bowling dans lequel se jouent les rencontres d'une division sont responsables de l'organisation de la compétition dans ce centre. Ils s'occupent des inscriptions, de la réception et du contrôle des feuilles de matches, et font parvenir ces feuilles au secrétariat de la FSBB au plus tard pour le mardi matin qui suit la journée de compétition.

Les résultats doivent, immédiatement après la journée de compétition, être envoyés par fax ou mail au secrétariat.

Ils récoltent l'argent des parties et les paient au responsable du centre de bowling.

Ils dirigent la compétition, font les annonces micro, etc...

Une prime, dont le montant sera fixé chaque saison par le Conseil d'Administration, sera allouée (éventuellement à partager entre les clubs jouant à domicile, par division) au club pour le récompenser de son travail, uniquement si celui-ci a été effectué impeccablement.

Les clubs utiliseront cette prime au profit des jeunes.

ART. 711 :

Le prix des parties fera l'objet d'un accord entre le Comité des Jeunes et/ou le(s) club(s) responsable(s) et l'exploitant du centre de bowling, et sera porté en compte aux joueurs.

La somme totale des parties sera directement payée à l'exploitant du centre de bowling.

En plus, la redevance Intercity (fixée par le Conseil d'Administration) sera facturée par la FSBB aux clubs participants.

ART. 712 :

Par jour de compétition, trois ou quatre matches de deux parties seront disputés par équipe.

Pour chaque partie gagnée, 2 points sont attribués, ainsi que 2 points pour le total final de quilles du match par équipe.

En cas d'ex aequo, chaque équipe recevra 1 point. Par match 6 points seront à gagner.

ART. 713:

Le règlement du jeu de bowling de la FSBB et de la FIQ-WTBA est d'application.

En ce qui concerne l'interdiction de fumer et de consommer des boissons alcoolisées, on appliquera le même règlement sportif qu'en championnats et tournois.

ART. 714 : HABILLEMENT.

a. Les garçons portent:

- Une chemise de bowling ou un polo avec col.
- Pendant les Intercity Jeunes le port de l'emblème du club ou du nom du club sur la chemise de bowling ou le polo est obligatoire si c'est prévu par le club.
- Un pantalon long. Par pantalon long on entend un long pantalon habillé ou un pantalon de training principalement de couleur uniforme.
- Des chaussures de bowling.
- Ne sont pas autorisés : les T-shirts, les shorts ou bermudas, les autres habits de fantaisie et les couvre-chefs.

b. Les filles portent:

- Une chemise de bowling ou un polo avec col.
- Pendant les Intercity Jeunes le port de l'emblème du club ou du nom du club sur la chemise de bowling ou le polo est obligatoire si c'est prévu par le club.
- Un pantalon long. Par pantalon long on entend un long pantalon habillé ou un pantalon de training principalement de couleur uniforme.
- Sont également autorisés : une jupe ou jupe-culotte et un bermuda (long ou court).
- Des chaussures de bowling
- Ne sont pas autorisés : les T-shirts, les autres habits de fantaisie et les couvre-chefs.

- c. Les Coaches, instructeurs, moniteurs et accompagnateurs de jeunes présents dans l'aire de jeu doivent également se plier aux règles énoncées ci-dessus.
- d. Les textes publicitaires sont autorisés.
- e. Les referees, administrateurs et délégués officiels ont le droit et le devoir, pendant des compétitions organisées ou reconnues par la FSBB, de faire remarquer aux joueurs le port d'une tenue non réglementaire, déplacée ou fantaisiste. Ils rentreront ensuite un rapport auprès de la FSBB.

ART. 715 :

Le Comité des Jeunes établira à l'avance un calendrier complet pour toutes les divisions afin que chaque équipe puisse jouer le même nombre de matches contre toutes les autres équipes.

ART. 716 :

Les résultats doivent parvenir au plus tard le lundi matin avant 08.00 heures après le jour de compétition au secrétariat de la FSBB.

ART. 717 :

Au cas où, durant la saison, de nouveaux joueurs (euses) seraient aligné(e)s, toutes les données (nom, date de naissance, adresse, etc...) concernant ces nouveaux joueurs devront être communiquées sur place au responsable qui les fera suivre au secrétariat de la FSBB.

De nouveaux joueurs peuvent être inscrit jusque et y compris la dernière journée de compétition, finale non comprise.

ART. 718 :

Répartition des divisions nationales et régionales.

- Séries scratch : 1 ou plusieurs séries nationales en fonction des inscriptions.
- Séries handicap : 1 ou plusieurs séries régionales en fonction des inscriptions.

ART. 719 :

Dans les divisions régionales on joue avec un handicap calculé comme décrit à l'article 707 de ce règlement.

ART. 720 :

Pour participer à la finale il faut avoir joué au moins 8 parties durant les matches intercity précédents.

ART. 721 :

Finales: l'organisation des finales peut varier en fonction du nombre de séries de chaque division Intercity (scratch ou handicap).

Chaque année le Comité des Jeunes informera les clubs du mode de déroulement des finales.

ART. 722 :

Les clubs qui ont inscrit une équipe et qui déclarent forfait, seront de ce fait sanctionnés d'une amende dont le montant sera fixé annuellement par le Conseil d'Administration.

ART. 723 :

Les prix suivants sont prévus:

Pour toutes les divisions: les équipes classées 1ères reçoivent 1 coupe par équipe et 5 souvenirs pour les joueurs. Chaque équipe participante recevra 5 souvenirs.